



5, rue de l'hôtel de ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU
prise en vertu de
N° 2022_01_D01 du Conseil Communautaire
du 26 janvier 2022
DEC-2024-37-PR

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 085-200071900-20240312-DEC_2024_037_PR-DE



OBJET : 2024-37 Création de 29 postes non permanents

Considérant la délibération DEL 2022_01_D01 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président en matière de recrutement sur des postes non permanents d'une durée maximum de 12 mois,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE

Article 1 : De créer 29 postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité répartis comme suit :

FONCTIONS	Grade	Nbre postes	Durée contrat	IB	Temps de travail/semaine
Agent d'accueil portuaire	Adjoint administratif	1	2 mois 1/2	366	35h
Agent d'accueil La Grenouillère	Adjoint du patrimoine	1	5 mois	366	23h
Agent d'accueil médiathèque	Adjoint du patrimoine	2	2 mois	366	28h
Agent d'accueil médiathèque	Adjoint du patrimoine	1	2 mois	366	35h
Agent de brigade verte	Adjoint technique	1	6 mois	366	35h
Agent de brigade verte	Adjoint technique	1	2 mois 1/2	366	35h
Agent de brigade verte Fêtes et cérémonies	Adjoint technique	1	2 mois	366	35h
Agent de déchetterie	Adjoint technique	1	6 mois	366	35h
Agent de déchetterie	Adjoint technique	1	2 mois	366	35h
Agent de gestion Base de canoë	Adjoint d'animation	1	2 mois	366	35h
Agent de gestion Base de canoë	Adjoint d'animation	2	3 mois	366	35h
Agent portuaire technique	Adjoint technique	1	4 mois	366	35h
Ambassadeur du tri	Adjoint technique	1	6 mois	366	35h
Ambassadeur du tri	Adjoint technique	3	5 mois	366	35h
Ripeur	Adjoint technique	1	5 mois	366	35h

Ripeur	Adjoint technique	1	3 mois		
Ripeur	Adjoint technique	4	2 mois	366	35h
RTQ	Educateur APS	1	6 mois	389	35h
Animateur Préhisto'site	Adjoint d'animation	1	4 mois	366	35h
Animateur Préhisto'site	Adjoint d'animation	1	2 mois	366	21h
Animateur Préhisto'site	Adjoint d'animation	1	5 mois	366	35h
Technicien informatique	Technicien	1	6 mois	389	35h

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.
Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 12 mars 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

Maxence de RUGY

